

Le service social des personnels

ASSISTANTS SOCIAUX DES PERSONNELS


Le service social des personnels

2 assistants sociaux sont à la disposition de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à l'Inspection académique de la Sarthe.

La répartition des secteurs se fait par affectation administrative.


Cliquer sur secteur "**NORD + Le Mans**" ou "**SUD**" ci-dessous, pour vérifier votre localisation.

Alain POTTIER - **secteur NORD + Le Mans**

 02 43 61 58 77


 ce.asp72nord@ac-nantes.fr

Patricia BRAULT - **secteur SUD**

 02 43 61 58 80

 ce.asp72sud@ac-nantes.fr

 **SECRETARIAT DU SERVICE SOCIAL** : Madame Claire TENIN

 02.43.61.58.32

 ce.social72@ac-nantes.fr

Les missions du Service Social du Personnel

L'Assistant Social accueille, **écoute, informe et accompagne** la personne pour élaborer avec elle des réponses à ses préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel ou familial.

Il exerce un rôle de **médiation** entre les personnels et l'Institution. Il établit les relations nécessaires avec les services de l'Éducation Nationale, et les services extérieurs.

Il reçoit, dans le respect du **secret professionnel** les personnels qui le souhaitent. Ceux-ci peuvent éventuellement, se faire accompagner par la ou les personnes de leur choix.

Les domaines d'intervention

Auprès des personnels

- **L'insertion professionnelle** : mutation, réadaptation, reclassement, reconversion professionnelle, adaptation du poste de travail, difficultés liées à la santé ou à l'environnement de travail, etc...
- **La santé** : les difficultés sociales, professionnelles, éventuellement familiales, résultant des problèmes de santé (congés de maladie, reprise du travail, invalidité, handicap, etc...)
- **La vie familiale et sociale** : les événements familiaux ayant des répercussions sur la vie de l'agent.
- **Le domaine économique** : demandes liées à l'accès au droit, aux ressources et à la gestion du budget :

- ouverture ou maintien des droits sociaux
 - situation de déséquilibre budgétaire, surendettement...
 - instruction des demandes d'aides et de prêts auprès de la Commission Départementale d'Action Sociale
-
- **L'information** : le statut des fonctionnaires, la législation familiale et sociale, les droits sociaux, le logement, etc...

Au sein de l'institution

- Il participe à la mise en œuvre de la politique de **Gestion des Ressources Humaines** :
- accueil des nouveaux personnels
- prévention et traitement des difficultés professionnelles des personnels, participation aux commissions d'aide aux personnels, aux cellules d'urgence
- intégration et maintien en poste des personnels handicapés.
- Il collabore au dispositif de **réadaptation** des enseignants: information aux enseignants, participation aux réunions du Service Académique d'Appui, implantation des postes et accompagnement des personnels dans ce dispositif.
- Il éclaire l'administration, dans le respect du secret professionnel, sur la situation des personnels qui sollicitent un examen particulier de leur demande, lorsque celle-ci est motivée par des circonstances **familiales et ou sociales graves**
- Il participe à la Commission Académique d'Action Sociale, dans le cadre de l'élaboration de la **politique d'Action Sociale Académique**, aux commissions départementales d'action sociale qui examinent les dossiers d'aides et de prêts.

M.A.J. le 10/05/2016

Dans cette rubrique

- [Santé et sécurité au travail](#)
- [Action sociale en faveur des personnels](#)
- [Service social en faveur des personnels](#)
- [Service de médecine de prévention des personnels](#)
- [Espace d'accueil et d'écoute des personnels](#)
- [Conseillers en mobilité carrière des personnels](#)
- [Saisir les médiateurs](#)
- [Guide à l'attention des personnels](#)

Guide

[Guide à l'attention des personnels](#)

Contacts

[Vos interlocuteurs](#)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe
 19 boulevard Paixhans
 CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9
 Tél. 02 43 61 58 00